BP 2

PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE

2003-2005
Rapport d'avancement triennal

SOMMAIRE

Première partie : Tour d'horizon du Programme Pêche côtière et faits marquants 1

Deuxième partie : Le secteur de la pêche côtière 2

Situation actuelle du secteur 2

- Aquaculture 2
- Pêche pélagique semi-hauturière nationale 4
- Pêche récifale 6

Troisième partie : Rapport détaillé 6

- Aquaculture 7
- Développement de la pêche 9
- Gestion de la pêche côtière 11
- Formation halieutique 13
- Observatoire des pêches récifales 14
- Information halieutique 17

Quatrième partie : Tableau récapitulatif des résultats 18

- Aquaculture 18
- Développement de la pêche 20
- Gestion de la pêche côtière 21
- Formation halieutique 21
- Observatoire des pêches récifales 22
- Information halieutique 24

Cinquième partie : Observations et remarques d'ordre général 25

- Perspective historique et enseignements 25
- Financement du Programme Pêche côtière 25
- Le Programme et ses sections 26
- Établissement de plans stratégiques 26
- Lacunes connues 27

Sixième partie : Finances 28

Première partie : Tour d'horizon du Programme Pêche côtière et faits marquants

Le présent rapport décrit les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière pour la période 2003-2005. Les résultats escomptés et les grandes orientations présentés ici serviront de point de départ à l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique du Programme Pêche côtière pour la période allant de 2006 à 2009, après concertation avec les parties prenantes et prise en compte de leurs observations.

Les objectifs du Programme Pêche côtière relèvent d'un domaine défini non seulement par les priorités et les besoins des États et Territoires membres, mais également par le champ d'action d'autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et d'autres programmes de la CPS qui s'occupent de questions ayant trait à la mer – par exemple l'Agence des pêches du Forum, le Programme Pêche hauturière et le Programme Affaires maritimes de la CPS, la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées, l'Université du Pacifique Sud et le Programme régional océanien de l'environnement. Tous ces organismes sont représentés au sein du groupe de travail du CORP chargé du secteur marin, auquel des observateurs d'ONG participent, le cas échéant. Le Programme Pêche côtière travaille dans ses domaines de compétence, souvent en collaboration avec d'autres organisations lorsqu'il existe un chevauchement des responsabilités.

Au début de la période de référence, pour contribuer à la réalisation d'une même vision partagée par la région « d'un océan propre, qui pourvoit à la subsistance des communautés insulaires du Pacifique et qui leur permet de réaliser leurs aspirations », exprimée dans la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique, le Programme Pêche côtière de la CPS avait pour but général « d'optimiser la valeur économique et sociale à long terme de la pêche artisanale et des ressources aquatiques vivantes dans les eaux des îles du Pacifique ». Le cabinet indépendant qui a réalisé une évaluation du Programme Pêche côtière au cours de la période de référence a toutefois recommandé de modifier cet énoncé de manière à mettre en lumière le fait que le programme collabore avec les pouvoirs publics des États et Territoires. Le but de l'ensemble du programme a donc été modifié de la manière suivante :

> *« Les services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, en collaboration avec des organismes s'intéressant à l'environnement et d'autres parties prenantes, ont une vision claire de la gestion et du développement durables des ressources marines côtières. Ils élaborent des stratégies et des mécanismes et les mettent en œuvre pour traduire cette vision dans les faits ».*

Le Programme Pêche côtière se compose de six sections – Aquaculture, Développement de la pêche, Gestion de la pêche côtière, Formation, Observatoire des pêcheries récifales, Information – qui poursuivent ce but commun et s'emploient à atteindre les six grands objectifs énoncés dans le plan stratégique du Programme Pêche côtière.

Au cours de la période de référence, des progrès importants, et extrêmement satisfaisants, ont été accomplis en direction de ce but commun. Un service consultatif régional en matière d'aquaculture a été créé ; sur le plan stratégique, il s'emploie, en collaboration avec les pouvoirs publics des pays membres, à mettre en place les mécanismes et les systèmes requis pour promouvoir la pérennité de cette filière. La plus vaste évaluation jamais réalisée des pêcheries récifales (à l'aide de méthodes non spécifiques à la pêche) est en train d'être menée dans dix-sept États et Territoires membres, y compris la première grande évaluation socioéconomique de ces pêcheries, ventilée par sexe. Le nombre de bateaux pratiquant la petite pêche thonière et basés dans des ports océaniens atteint maintenant 25 pour cent de la flottille totale de palangriers du Pacifique[1]. Le rapport coûts-avantages des dispositifs de concentration du poisson côtiers et fixes a été confirmé, et un modèle encore moins coûteux a été mis au point. Un ensemble de stratégies de gestion de la pêche côtière a été convenu, à l'échelon régional, et est en train d'être mis en œuvre dans plusieurs États et Territoires ; elles visent en

[1] Étant donné qu'ils commercialisent surtout du poisson frais, transporté par avion, leur part du chiffre d'affaires total est probablement supérieure à 25 %.

particulier à faire participer davantage les communautés et les parties prenantes à la prise de décisions en matière de gestion halieutique. Un grand nombre de supports d'information pratique ont été réalisés, et beaucoup de personnes ont suivi des cours de formation professionnelle. Un agent du Programme Pêche côtière s'est même vu décerner un prix international par une organisation écologique, pour sa mise au point d'un engin de pêche modifié qui évite les prises accessoires.

En s'appuyant sur cette base, le Programme Pêche côtière aura à mener, au cours de la prochaine période de référence (2006-2009), bien des activités qui pourront s'inscrire dans le droit fil de son but général, aider les pays océaniens à honorer l'engagement pris par les pays membres de la CPS lors du Sommet mondial sur le développement durable : « *Mettre en œuvre l'approche écosystémique de la gestion des pêches avant 2010* ». La pêche côtière, en Océanie, est encore, dans une large mesure, une pêche vivrière et artisanale, pratiquée à petite échelle, et il faudra mettre davantage l'accent sur certains éléments de l'approche écosystémique de la gestion des pêches dans la région de la Communauté du Pacifique que dans d'autres régions du monde, notamment pour tenir compte des régimes de propriété coutumière des espaces marins en vigueur dans le Pacifique, et de l'impact relativement important des opérations terrestres sur les écosystèmes des pêcheries côtières des petites îles.

Sur le plan institutionnel, le Programme Pêche côtière a sensiblement augmenté ses effectifs océaniens au début de la période de référence ; de fait, la majorité des cadres professionnels du Programme est constituée maintenant d'Océaniens (12 agents sur 23, contre 6 au début de la période). Le nombre de femmes que compte le Programme n'a pas beaucoup augmenté au cours de la période, mais ce n'est qu'une question de temps avant que la tendance ne soit inversée, car la majorité des nouveaux diplômés en sciences de la mer qui arrivent sur le marché sont des femmes.

Deuxième partie : Le secteur de la pêche côtière

Situation actuelle du secteur

Le secteur de la pêche côtière est variée dans la plupart des États et Territoires de la région. On peut, en gros, le subdiviser en trois grandes catégories : aquaculture, pêche pélagique semi-hauturière, et pêche récifale.

Aquaculture

Pour le novice, une définition simple aidera peut-être à délimiter le champ de cette filière. Par aquaculture, on entend toute sorte d'élevage pratiqué en eau douce ou en eau de mer (la mariculture étant plus précisément l'élevage en eau de mer). L'aquaculture a toujours été rangée dans le domaine de la pêche, bien que, sur le plan technique, elle constitue une extension de l'agriculture. L'aquaculture dans le Pacifique revêt deux formes : commerciale et semi-vivrière.

L'aquaculture commerciale

L'aquaculture commerciale intensive est une pratique relativement nouvelle dans la région du Pacifique, et sa phase de développement recouvre généralement plusieurs décennies de recherche et développement. Ces dernières années, on estime que la valeur moyenne annuelle des exportations est comprise entre 130 et 180 millions de dollars des États-Unis d'Amérique. À eux seuls, deux produits représentent près de 90 pour cent de cette valeur totale : les huîtres perlières (à l'origine des perles noires) et les crevettes de mer. Parmi les autres produits de l'aquaculture océanienne, il faut citer l'algue *Kappaphycus*, les coraux, les bénitiers et certains poissons.

Perles de culture : Les perles de culture noires, produites par l'huître perlière à lèvres noires, sont devenues, à la fin des années 90, le produit d'exportation le plus lucratif de la Polynésie française (164 millions de dollars É.-U.) et des Îles Cook (9 millions de dollars É.-U.). Par la suite, cette filière a connu une récession dans les deux pays. En Polynésie française, ce fléchissement s'explique par une

surproduction de perles de médiocre qualité, et une maladie des huîtres a sévi aux Îles Cook en l'an 2000 (les pertes cumulées avoisineraient 100 millions de dollars néo-zélandais, soit 70 millions de dollars É.-U.). Des fermes perlières ont été établies ailleurs, notamment aux Îles Fidji, où cette filière est estimée à 4,8 millions de dollars fidjiens (2,88 millions de dollars É.-U.), aux Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon, à Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Tonga.

Crevettes de mer : La Nouvelle-Calédonie est le premier producteur de crevettes de mer (*Penaeid* spp.) de la région, et la valeur de sa production atteignait 22 millions de dollars É.-U. en 2004. Les Îles Fidji s'emploient également à développer la filière crevette. La demande du marché national, estimée à 600 tonnes par an, est satisfaite en majorité par des produits d'importation. Une ferme d'élevage de crevettes d'importance nationale est presque achevée à Vanuatu.

Algue Kappaphycus : L'algue *Kappaphycus* (commercialisée sous le nom de *cottonii*), est principalement utilisée pour le secteur alimentaire. Ces dix dernières années, Kiribati a été la principale source d'approvisionnement en algues du Pacifique, produisant de 1 000 à 1 500 tonnes de produit séché par an. Au cours des cinq dernières années, l'atoll de Fanning, dans l'archipel des îles de la Ligne, a pratiquement été le seul producteur d'algues. À Fidji, la production récente d'algues est peu importante, par rapport aux 500 tonnes produites à la fin des années 80 ; la récolte se concentre maintenant dans l'archipel des îles Lau. Aux Îles Salomon, la production de l'algoculture est passée de 4 tonnes en 2002 à 240 tonnes en 2004 ; une expansion est prévue au village de Wagina, au nord de Malaita, sur les Îles récifales, et sur l'atoll bas d'Ontong Java.

Pisciculture : Aux Îles Fidji, le tilapia d'élevage génétiquement amélioré est devenu une espèce de prédilection de la pisciculture. Plusieurs sites ont fait l'objet de démonstrations, pour examiner la possibilité d'élevage de cette espèce en vue de sa consommation par les habitants du village et de modestes profits commerciaux. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le nombre de bassins de pisciculture a augmenté dans les terres intérieures et sur les hauts plateaux, et, en 2003, le nombre de pisciculteurs en activité était estimé à 11 000. Au début, c'était surtout la carpe commune qui était élevée, mais on s'intéresse maintenant de plus en plus au tilapia génétiquement amélioré. La truite arc en ciel, qui vit en eau froide, est élevée dans les montagnes.

Autres produits : L'Océanie fournit au marché mondial une part importante de coraux, d'éponges, de poisson et même de « pierres vivantes », destinés aux aquariums, mais la majeure partie de ce commerce concerne des prises réalisées dans le milieu naturel. Près de 75 pour cent des exportations se font à partir de Fidji, où la valeur de la filière se chiffre à quelque 19 millions de dollars É.-U. L'élevage de coraux destinés à l'aquariophilie est pratiqué aux Îles Fidji, à Vanuatu et aux Îles Marshall. La plus grande ferme commerciale de Fidji en produit 25 000 unités, appartenant à 40 espèces différentes. En 2003, le commerce annuel de pierres vivantes était estimé à 700 tonnes, presque entièrement prélevées dans la nature ; 50 000 unités seulement provenaient de l'élevage. L'élevage de bénitiers destinés aux aquariums d'eau de mer est important dans la région. Des écloseries commerciales sont implantées aux Îles Fidji, à Palau, aux Îles Marshall, aux Tonga, à Vanuatu, aux Îles Cook, à Kiribati, au Samoa et aux Samoa américaines. En 2002, les Tonga ont vendu à elles seules près de 18 000 bénitiers au marché de l'aquariophilie. On estime que la région exporte près de 50 000 bénitiers par an.

Plusieurs espèces de poissons d'eau de mer, d'eau saumâtre et d'eau douce sont élevées à des fins commerciales. Une ferme d'élevage de loups de mer tropicaux se trouve en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En Polynésie française, les rares fermes pratiquant l'élevage de loups de mer tropicaux à l'échelle commerciale se sont reconverties en faveur d'une espèce locale, le *moi* (*Polydactylus sexfilis*). À Kiribati, une ferme d'État semi-commerciale produit des chanidés comme appâts pour la pêche thonière. Aux Tonga, près de 250-350 tonnes d'algue *mozuku* sont récoltées par an, dont 50 à 100 tonnes cultivées. L'écrevisse australienne ou *redclaw* est élevée en Nouvelle-Calédonie, qui en a produit 6 tonnes en 2001 et dont la production ne cesse d'augmenter. Le crabe de palétuvier est élevé à une échelle modeste dans l'ensemble de la région.

L'une des espèces qui suscite un intérêt croissant dans la région est la crevette d'eau douce locale (bouquet singe, *Macrobrachium lar*), endémique dans la région. Elle se capture facilement dans la nature, au stade alevin, atteint une grande taille, et est réputée survivre à forte densité de stockage. Des essais pilotes d'élevage de *M. lar* sont en cours à Vanuatu et à Wallis et Futuna.

Reconstitution des stocks : L'aquaculture peut contribuer à la reconstitution des stocks surpêchés. À l'heure actuelle, la pêche d'holothuries est menacée par une pandémie. Des premières investigations ont été menées en Nouvelle-Calédonie par le WorldFish Center, qui a étudié les méthodes permettant la reproduction et la reconstitution des stocks de juvéniles dans le milieu naturel. Le réapprovisionnement des réservoirs et barrages en espèces d'eau douce, dans les terres, a été tenté sporadiquement dans le passé, mais on n'en connaît guère les résultats. La lutte contre les herbes de la Rewa, aux Îles Fidji, relève des efforts de reconstitution des stocks de carpes herbivores. Les stocks reconstitués de black bass dans la retenue du barrage de Vaturu (Îles Fidji) et de tilapias dans celle de la centrale hydroélectrique de Yonki, sont devenus une source importante de protéines de poisson pour ces communautés.

Aquaculture semi-vivrière

Par rapport aux pays voisins d'Asie du Sud-Est, l'aquaculture vivrière ou artisanale du Pacifique n'est pas très développée. Mais les communautés rurales, en particulier celles des terres, qui n'accèdent pas facilement aux pêcheries côtières, s'intéressent de plus en plus à l'élevage de poissons d'eau douce et de crevettes.

Pêcheries dans les terres intérieures

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les deux principaux systèmes fluviaux, le Sepik et le Fly, alimentent une pêcherie de l'intérieur où l'aquaculture pourrait être appelée à se développer. Le tilapia du Mozambique, introduit à l'origine dans les terres hautes, s'est propagé dans les basses terres et le bassin côtier du Sepik et fait l'objet d'une pêche artisanale importante. À Fidji, diverses espèces de mollusques, de crustacés et de poissons sont considérées comme des espèces d'eau douce intéressantes. Près de 300 000 tonnes de coquillage *Batissa violacea* sont récoltées par an. Parmi les autres espèces ciblées figurent le tilapia du Mozambique, les anguilles (*Anguilla* spp), le *tawe* (*Puntius* spp), la crevette d'eau douce *Macrobrachium lar* et la crevette *Palaemon*. Selon les données du Ministère des pêches, recueillies auprès des marchés municipaux, près de 170-200 tonnes de crevettes *Macrobrachium lar*) et 25 tonnes de *Palaemon* se vendent par an.

Pêche pélagique semi-hauturière nationale

Les opérations de pêche pélagique menées le long du littoral des pays peuvent se subdiviser en deux secteurs, la petite et la moyenne pêche. À la fin de 2003, les activités halieutiques de ces deux composantes de la pêche thonière nationale[2] ont fait l'objet d'une étude comparative.

Petite pêche thonière

Il existe des milliers de petits bateaux et pirogues qui pêchent à la traîne et à la ligne en pleine eau, près du récif ou autour de DCP, dans leur État ou Territoire respectif. Il est impossible de citer un chiffre exact, car nombre de ces bateaux et pirogues sont utilisés à des fins de pêche vivrière et artisanale, et non commerciale ou semi-commerciale, et nombre d'entre eux naviguent dans les eaux d'îles périphériques, dans chaque pays.

---

[2] Le rapport « Développement de la pêche côtière nationale semi-hauturière dans les États et Territoires océaniens » peut être consulté en anglais à l'adresse : http://www.spc.int/coastfish/Reports/HOF4/PDF/IP8/Full%20document.pdf.

En ce qui concerne l'activité halieutique, il y a de grandes disparités selon les pays, et selon l'existence de marchés où se vendent les prises. Dans des pays tels que Tokelau, il n'y a pas de marché aux poissons ; les prises sont distribuées à la communauté. En revanche, à Kiribati, il y a plus de 200 petits bateaux qui pêchent au large de Sud Tarawa et vendent leurs prises sur le marché local. Bien des petits opérateurs s'en tiennent à la pêche autour de DCP, s'ils existent car ces dispositifs leur permettent de capturer davantage de poissons, de réduire les frais de fonctionnement et d'accroître la sécurité en mer.

Quelques pays pratiquent la petite pêche thonière à la palangre avec succès ; tel a été le cas du Samoa et des Samoa américaines de 1997 à 2001. Or, ces dernières années, les taux de prises ont chuté, et il y a donc moins de petits bateaux dans ces pays. La pêche d'espèces pélagiques sur des bateaux affrétés décolle lentement dans la région. Cinq États et Territoires océaniens n'ont pas de bateaux de pêche affrétés pour l'instant ; ce sont des pays peu touristiques, ou éloignés et difficiles d'accès. Dans les pays qui possèdent des bateaux affrétés, les compagnies sont généralement implantées dans les grands centres urbains ou les hôtels touristiques.

Pêche thonière à moyenne échelle et usines de transformation

De nombreux pays de la région pratiquent la pêche thonière de moyenne envergure en vue de leur développement économique. La plupart des États et Territoires océaniens cherchent à promouvoir le développement du secteur privé, et quelques-uns ont opté pour le développement mixte des secteurs public et privé. La figure 1 montre l'ampleur du développement de la pêche thonière nationale, d'après le nombre de bateaux pratiquant la pêche thonière à la palangre. Il s'agit de bateaux pratiquant la petite pêche, la pêche moyenne et la grande pêche, cette dernière catégorie s'appliquant principalement aux flottilles de Corée, du Japon, de Taïwan et de Chine continentale pratiquant la pêche hauturière. Comme le montre cette figure, le nombre de bateaux nationaux est passé à 450 environ à la fin des années 90, puis s'est stabilisé entre 1998 et 2000. En 2001, le nombre de bateaux nationaux a augmenté, puis, jusqu'en 2004, a tourné autour de 500.

Au fur et à mesure que la pêche thonière moyenne se développait, les compagnies ont implanté des usines à terre pour transformer et conditionner les thons et espèces associées de qualité, en vue de leur exportation vers les marchés du Japon, de Hawaii, des États-Unis (États continentaux), de l'Europe et, dans une moindre mesure, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Outre les ateliers de conditionnement, les usines de transformation industrielle recouvrent deux conserveries de thon aux Samoa américaines, une en Papouasie-Nouvelle-Guinée, une aux Îles Salomon, une à Fidji, un atelier de découpe de longes de thon aux Îles Marshall, une usine de découpe de longes de thon fumé (*arabushi*) aux Îles Salomon, et une usine de transformation de longes de bonites séchées et congelées (*tataki*) à Fidji.

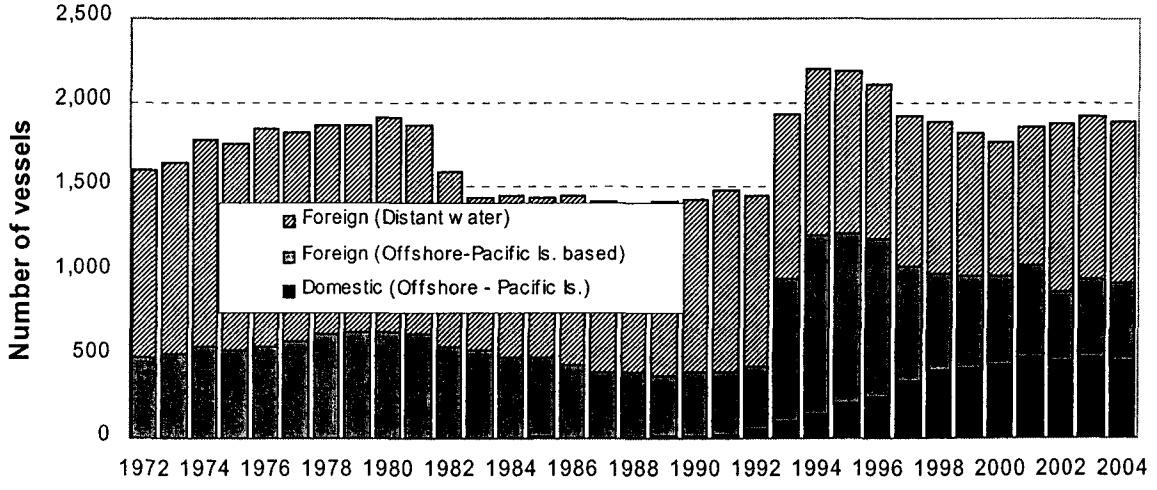

Figure 1: Palangriers opérant dans le Pacifique occidental et central

Number of vessels = Nombre de bateaux
Foreign (Distant water) = Etrangers (pêche hauturière)
Foreign (Offshore – Pacific Is. based) = Etrangers (offshore - ayant leur port d'attache dans un pays océanien)
Domestic (Offshore – Pacific Is.) = Nationaux (offshore – locaux)

La plupart des États et Territoires océaniens ont un plan de gestion des ressources en thonidés, ou sont sur le point d'en élaborer ou achever un. Tous les États et Territoires océaniens sont attachés à une gestion et une pêche durables de ces ressources, tout en réduisant les effets négatifs sur les espèces non ciblées. Certains pays s'emploient aussi à renforcer les capacités locales, de manière à pouvoir développer la pêche thonière nationale de moyenne envergure.

Pêche récifale

Dans la région, la pêche sur les récifs (y compris dans les lagons) cible un large éventail d'espèces d'invertébrés et de poissons. Ces formes de pêche revêtent une énorme importance, sous plusieurs angles : culturel, social, alimentaire et économique. Ces pêcheries ont toujours été ciblées en premier lieu à des fins de subsistance (consommation immédiate ou échanges non monétaires). Leur contribution au bien-être des communautés côtières de la région, du point de vue de la santé, de la sécurité alimentaire et de la stabilité sociale, est très grande, de nombreuses communautés étant directement tributaires de cette grande source de protéines. Les pêcheries récifales de la région font subsister beaucoup plus de personnes, par tonne produite, que les pêcheries industrielles telles que la pêche thonière.

Ces pêcheries sont exposées à divers facteurs négatifs, naturels ou humains. L'essor démographique des îles a entraîné une pression accrue sur l'environnement marin au cours des dernières années. L'adoption d'équipements et matériaux modernes – filets maillants, équipements de plongée autonome, produits de blanchiment et stockage réfrigéré – ont rendu la pêche à la fois plus efficace et plus destructrice. Sous l'effet de l'urbanisation et du développement des infrastructures, de nombreux habitats marins et zones de nourricerie ont été endommagés, voire détruits. Ces impacts, conjugués à des phénomènes naturels tels que cyclones et blanchissement des coraux, affectent la capacité naturelle de l'environnement marin de répondre durablement aux besoins des populations. On observe en outre une tendance à la commercialisation croissante des ressources littorales par les petites et moyennes entreprises, afin d'approvisionner les marchés locaux et le marché à l'exportation ; tel est le cas du commerce de poissons de récif vivants (destinés à la restauration et à l'aquariophilie), de la bêche-de-mer, du bénitier et du troca, et cela se répercute sur la sécurité alimentaire fondée sur la pêche vivrière.

Jusqu'à une date récente, les pêcheries associées aux récifs coralliens n'ont pas reçu toute l'attention requise des responsables de la gestion, contrairement à d'autres pêcheries de la région, par exemple celle de thonidés. Ces pêcheries et les systèmes récifaux, à l'échelon national, ne bénéficient généralement pas de plan de gestion, de financement, de surveillance, et sont donc mal connus.

Troisième partie : Rapport détaillé

Chaque section vise principalement trois résultats pour lesquels de nombreux domaines d'activités et activités précis sont définis. Chaque résultat est évalué pour la période triennale par la section correspondante à l'aune de son indicateur de résultat.

Aquaculture

Objectif 1 : Élaborer un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics océaniens et les entreprises du secteur privé à établir une politique de planification, de recherche et de développement de l'aquaculture, durable sur les plans économique, social et écologique

Résultat escompté 1.1 : Établissement et gestion d'un réseau régional de correspondants permettant l'échange d'idées, de savoir-faire et de données d'expériences concernant l'aquaculture en Océanie
Indicateur de résultat : *Le Réseau régional de l'aquaculture de la CPS améliore sensiblement la communication et l'échange d'informations au profit des services chargés de la planification, du développement et de la gestion de l'aquaculture, comme en témoignent l'évaluation de la Section par des experts indépendants et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*

La section Aquaculture de la CPS s'est fortement affirmée en tant que pôle régional de la filière aquacole en Océanie. Elle anime un réseau actif entre les organismes clés, en particulier les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) : l'Institut des ressources marines de l'Université du Pacifique Sud (USP), la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC), les bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Apia, Bangkok et Rome, et le WorldFish Centre.

La Section a noué des liens avec des organisations techniques en Asie, notamment le Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA). Cette organisation intergouvernementale représente les principaux pays producteurs de la filière aquacole en Asie, lesquels assurent plus de 90 % de la production aquacole mondiale. Dans un souci de reconnaissance des liens et synergies dans la région Asie-Pacifique, la charte du NACA a été modifiée afin de permettre à la CPS de devenir, à titre gracieux, le premier membre associé de l'organisation. Les États et Territoires océaniens peuvent également adhérer à l'organisation. En outre, la Section a facilité l'adhésion de la CPS au Réseau international sur la génétique en aquaculture (INGA), coordonné par le WorldFish Centre.

Un portail a été créé sur Internet (www.spc.int/aquaculture) pour favoriser l'échange d'idées, de connaissances et de données d'expérience intéressant les communautés océaniennes, conserver et diffuser des informations pertinentes. Environ 70 000 visites sont recensées chaque mois sur le site. La série de publications techniques sur l'aquaculture (ISSN 1683-7568) a 14 publications à son actif, et cinq autres en préparation.

La Section a organisé des réunions régionales consacrées à un produit ou une question particuliers en vue d'aider les pays à examiner et revoir leurs priorités si nécessaire, et sur cette base, à se mettre d'accord sur des amendements à apporter au plan régional d'action. Seize ateliers sous-régionaux ou nationaux ont été en grande partie organisés et/ou financés au titre des programmes.

Résultat escompté 1.2 : Apport d'un soutien régional aux pouvoirs publics océaniens et aux entreprises du secteur privé, le cas échéant, en vue de la mise en place d'une aquaculture durable sur les plans écologique et économique
Indicateur de résultat : *La Section Aquaculture de la CPS dispense une assistance et des conseils valables, utiles et rapides en réponse à des demandes appropriées, comme en témoignent l'évaluation de la Section par des experts indépendants et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*

La Section a activement conseillé et aidé les gouvernements de seize États et Territoires à concevoir et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des plans concrets en matière d'aquaculture. En vue d'appuyer le renforcement institutionnel, la Section a organisé des ateliers nationaux de planification pour la filière aquacole aux Îles Fidji, à Nauru, au Samoa et à Vanuatu. Elle a par ailleurs financé un plan d'activités pour le Centre national d'aquaculture de Micronésie et un examen des installations de

mariculture du Centre de recherche de l'île de Motupore, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le personnel de la Section a grandement contribué à la mise en place de structures à la station de recherche de Naduruloulou (Fidji), qui devrait devenir un centre de formation régional, et au centre d'aquaculture d'Aiyura, dans les provinces orientales montagneuses de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Lors de la Conférence des Directeurs des pêches de 2003, les participants ont entériné des principes directeurs pour des pratiques responsables en matière d'introduction et de transfert d'organismes aquatiques pour l'aquaculture et les pêches[3], rédigés et présentés par la Section. Au cours de la conférence des Directeurs des pêches de 2004, les participants ont reconnu l'importance du rôle que joue l'aquaculture dans les questions de sécurité alimentaire. Notant que le problème de l'approvisionnement en aliments se pose partout, ils ont appuyé les activités que mène la CPS pour coordonner les efforts régionaux visant à promouvoir l'adoption d'aliments fermiers locaux et rentables. Ils se sont félicités des efforts que la CPS déploie pour promouvoir l'aquaculture à petite échelle et l'exploitation des espèces indigènes à l'échelon national ou territorial, surtout celles dont l'élevage peut être intégré à des pratiques traditionnelles d'élevage. La Section a prêté son concours à la FAO pour l'harmonisation, à l'échelle régionale, des pratiques aquacoles dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

La Section a fourni une assistance d'envergure aux Îles Cook, à Kiribati et aux Îles Fidji, pour le développement de la perliculture ; à la Nouvelle-Calédonie, à Vanuatu et aux Îles Fidji, pour le développement de l'élevage de crevettes marines ; à Vanuatu, à Wallis et Futuna et aux Îles Cook, pour l'élevage de crevettes d'eau douce ; aux Îles Salomon, à Kiribati et aux Îles Fidji, pour la phycoculture ; et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Nauru, aux Îles Fidji et aux Samoa américaines, pour l'élevage de tilapias génétiquement améliorés. La Section prête son concours à un programme du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), en validant des mini-projets pouvant bénéficier d'un financement. Depuis 2004, neuf projets ont été financés à ce titre.

Résultat escompté 1.3 : Création d'un vivier de professionnels océaniens de l'aquaculture
Indicateur de résultat : *Parrainer et organiser des stages de formation et des détachements professionnels en aquaculture, en collaboration avec la Section Formation halieutique de la CPS et l'Université du Pacifique Sud, selon le cas.*

Durant cette période triennale, la Section a officiellement été créée au sein de la CPS, ce qui a donné naissance à un programme d'activités régional entièrement nouveau. En conséquence, nous avons pu largement approfondir nos connaissances de la filière aquacole, en créant notamment un répertoire d'experts, qui n'était pas disponible auparavant, en établissant des liens avec des instituts de formation, et en évaluant plus précisément les besoins en formation de la région.

Le développement des capacités nationales a été l'une des principales activités de la Section, qui a organisé et/ou financé la participation de onze professionnels océaniens à sept conférences internationales outre-mer, notamment en Australie, en Thaïlande et en Chine. Dix-sept personnes ont participé à des formations en détachement individuelles.

À diverses reprises, la Section a organisé des sessions de formation en partenariat avec l'Institut des ressources marines de l'USP. En 2003, la CPS et l'USP ont tenu un atelier de formation de trois semaines sur l'aquaculture en eau douce à l'intention de participants océaniens. Dans la foulée, les agents de la CPS et de l'USP ont rédigé en 2004 et 2005 un manuel de formation en quatre volumes sur l'élevage en écloserie et le grossissement en bassin de tilapias et de crevettes d'eau douce.

[3] Principes directeurs des Directeurs des pêches/CPS devant gouverner l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques dans le cadre de l'aquaculture et de la pêche en élevage, consulter www.spc.int/aquaculture

Développement de la pêche

Objectif 2 : Favoriser la création d'entreprises de pêche océaniennes viables sur les plans écologique et économique

Résultat escompté 2.1 : Création d'entreprises de pêche océaniennes viables sur le plan économique et ménageant l'environnement
Indicateur de résultat : *Des entreprises ayant bénéficié de l'aide de la Section ne voient pas leur viabilité menacée, selon les critères de rentabilité commerciale raisonnables, et les États et Territoires insulaires océaniens reçoivent leur part de la valeur des prises débarquées des pêcheries thonières régionales et de l'augmentation des échanges commerciaux, selon les bilans communiqués par l'Agence des pêches du Forum, le Programme Pêche hauturière de la CPS et les pouvoirs publics.*

Entre janvier 2003 et mars 2005, la pêche thonière à la palangre a accusé un grave recul. Les cours élevés du pétrole, l'augmentation des frais de transport et le déclin des taux de prise ont donné lieu à une situation de précarité économique. De nombreuses exploitations nationales de pêche thonière ont dû fermer ou sérieusement revoir à la baisse leurs opérations. À la mi-2005, les taux de prises ont affiché une hausse alors que l'on assistait à une croissance des opérations nationales de pêche thonière, malgré les coûts toujours aussi élevés du carburant et du transport. Dans ce contexte économique, la Section a été en mesure d'aider des entreprises de pêche des secteurs tant privé que public, par le biais de formations sur les stratégies de pêche et les techniques de manipulation du poisson propres à en améliorer la qualité. Dans la région, nombre d'exploitations de pêche isolées se sont retirées du secteur ou ont fait faillite, ce qui s'est soldé par une diminution des demandes d'assistance adressées à la Section dans ce domaine. De ce fait, pour répondre aux besoins des États et Territoires insulaires océaniens, la Section a réorienté son travail sur les stratégies de réduction des prises accessoires.

La Section a dispensé des formations dans d'autres domaines. Des ateliers ont porté sur : l'étude de sites de mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP), le montage et le mouillage des DCP, les techniques de pêche autour des DCP en vue d'introduire les méthodes de pêche en pleine eau, la pêche du vivaneau, les compétences pour manœuvrer une embarcation, et la sécurité en mer. Le tableau 1 reprend les activités de formation de la Section au cours des trois dernières années, la durée de la formation et le nombre de participants.

Tableau 1 : Activités de formation entreprises par la Section, durée en semaines et nombre de participants

Formation	États et Territoires concernés	Durée de la formation dans le pays (en semaines)	Nombre de participants
Formation de huit semaines ou plus par mission sur la pêche thonière, la pêche de vivaneau et formation sur les techniques de pêche autour des DCP	Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati (Kiritimati), Tuvalu, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée (Kavieng)	73	207
Formation de 4 à 8 semaines par mission sur la pêche thonière, le mouillage des DCP et les techniques de pêche autour des DCP, ainsi que la pêche de vivaneau	Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie (étudiants et tuteurs du cours Nelson), Papouasie-Nouvelle-Guinée (Kavieng), Îles Cook	19	65
Formation de moins de 4 semaines par mission sur les études de sites de mouillage de DCP et le mouillage des DCP, les techniques de pêche autour des DCP, la manœuvre d'une embarcation, et la pêche thonière	Niue (2), Îles Cook, Nauru (2), Tuvalu, Kosrae (États fédérés de Micronésie), Papouasie-Nouvelle-Guinée (Kavieng)	20	108
Total	**10 États et Territoires**	**112**	**380**

Résultat escompté 2.2 : Mise à l'épreuve, élaboration et publication de guides techniques, et fourniture de conseils individualisés concernant les pêcheries et les techniques de pêche appropriées
Indicateur de résultat : *Augmentation notable de la quantité de renseignements pratiques utiles à la disposition des entreprises de pêche et des services des pêches océaniens sur les méthodes de pêche durables, les nouveaux projets et les résultats d'expériences et d'essais portant sur les pêches.*

À la suite de la publication, fin 2002, d'une brochure d'information sur la pêche thonière à la palangre et la question des prises accessoires, la Section a publié les documents suivants :

- *La pêche à la palangre horizontale - Méthodes et techniques, Manuel à l'intention des pêcheurs* (2003). Ce b.a.-ba de la pêche thonière à la palangre est destiné aux Océaniens qui désirent se lancer dans cette activité ou en apprendre davantage sur ce domaine ;
- *Manuel d'identification des espèces marines, à l'intention des pêcheurs à la palangre horizontale* (2005). Réalisé en collaboration avec le Programme d'observation du Programme Pêche hauturière et la Section Information halieutique, ce manuel est distribué à tous les pêcheurs nationaux de thons à la palangre de la région afin de les encourager à tenir un registre de toutes les espèces qu'ils capturent ou rencontrent lors de la pêche à la palangre ;
- *Les modes de montage de DCP à moindre coût et la gestion de programmes de mouillage de DCP* (2005). Ce manuel décrit un nouveau modèle de mouillage à moindre coût conçu et éprouvé à Niue et aux Îles Cook ;
- *Mouillez votre palangre à grande profondeur : prenez davantage de poissons ciblés et évitez les prises accessoires à l'aide d'un nouveau modèle d'engin* (2005). Cette petite brochure vise à initier les pêcheurs à cette nouvelle méthode de mouillage dans l'espoir qu'ils l'adoptent à l'avenir.

Toutes les publications de la Section sont disponibles sur le site http://www.spc.int/coastfish sous la rubrique Publications, et les manuels techniques sont également disponibles sur CD.

Résultat escompté 2.3 : Plans nationaux de développement de la pêche commerciale
Indicateur de résultat : *Établissement, par de nombreux pouvoirs publics et services des pêches océaniens, de plans et de politiques spécifiques, élaborés avec la participation de parties prenantes du secteur privé, qui facilitent la création d'entreprises de pêche durables et qui en assurent le soutien.*

Au début de cette période triennale, la Section participait déjà à un projet de collaboration avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) pour mettre sur pied des plans de gestion et de développement de la pêche thonière à l'intention des pays membres de la FFA. Durant cette même période, plusieurs de ces plans ont été achevés grâce à une contribution supplémentaire de la Section, qui a également prêté la main à cinq nouveaux plans (tableau 2).

Dans la foulée de leur travail de collaboration sur la gestion et le développement de la pêche thonière, la FFA et la CPS ont conçu et mis en œuvre un nouveau projet commun. Le coup d'envoi du projet DEVFISH (Développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique) a été donné en juillet 2005, après deux ans de négociation avec l'Union européenne. Le but du projet est de renforcer la participation des parties prenantes à la gestion et au développement de la pêche thonière au travers de la création ou le renforcement d'associations de pêche thonière ou d'autres groupes d'intervenants.

Tableau 2 : Progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion et de développement de la pêche thonière par la CPS et la FFA dans les 15 pays membres de la FFA

Dispositions concernant la gestion et le développement de la pêche thonière	**Élaboration et mise en œuvre du plan de gestion et de développement de la pêche thonière depuis 2002 (référence)**	**État d'avancement à la fin de 2005 de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion et de développement de la pêche thonière**
États et Territoires ayant établi un plan avec l'aide de la CPS et de la FFA	Îles Salomon, Vanuatu, Îles Fidji, Tonga	Kiribati, Îles Marshall, Îles Salomon, Vanuatu, Îles Cook, Îles Fidji, Tonga
États et Territoires ayant entamé le processus d'élaboration du plan avec l'aide de la CPS et de la FFA	Palau, Tuvalu, Îles Cook	Tokelau, Nauru, Palau, Tuvalu, Niue
États et Territoires ayant élaboré et mis en œuvre leur plan sans aide	Papouasie-Nouvelle-Guinée, États fédérés de Micronésie, Samoa	Papouasie-Nouvelle-Guinée, États fédérés de Micronésie, Samoa
Total	**10 États et Territoires**	**15 États et Territoires**

Gestion de la pêche côtière

Objectif 3 : Assurer une gestion des ressources halieutiques, récifales et lagonaires, viable sur les plans écologique et socioéconomique

Résultat escompté 3.1 : Accroître la capacité des services des pêches de gérer durablement les ressources halieutiques, et d'élaborer ou de réactiver et de promouvoir des politiques et des plans de gestion et de développement de la pêche côtière appropriés, tenant compte de la composante humaine
Indicateur de résultat : *Amélioration notable des capacités et des compétences du personnel des services pêches dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques.*

Le Plan stratégique en matière de gestion halieutique et de pêche côtière durable en Océanie a été élaboré sur la base des résultats de la Conférence régionale de la CPS sur la politique en matière de gestion de la pêche côtière et des études sur le terrain entreprises dans treize États et Territoires. Une fois ce plan en place, la Section a organisé deux ateliers régionaux pour traiter certains des objectifs du plan. Étant donné que l'un des rôles de la Section est de promouvoir la participation des femmes à la gestion des pêches côtières, les données présentées dans le tableau 3 sont ventilées par sexe.

Tableau 3 : Participants à la Conférence régionale et aux ateliers organisés par la Section

Participants	Conférence régionale de la CPS sur la politique en matière de gestion de la pêche côtière (17-21 mars 2003, Nadi, Fidji)	Atelier de formation de la CPS/FAO en matière de gestion et de statistiques halieutiques (15-19 novembre 2004, Nadi, Fidji)	Atelier sur la législation halieutique et la gestion communautaire des ressources halieutiques de la CPS/Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental/FAO (4-8 avril 2005, Honolulu, Hawaii)	Total
États et Territoires insulaires océaniens représentés	17	21	19	
Femmes	2	12	9	23
Hommes	24	28	33	85
États et Territoires insulaires océaniens participants	26	40	42	108
Autres participants	22	13	22	57
Total	**48**	**53**	**64**	**165**
Pourcentage de femmes ayant participé en tant que représentantes de leur État ou Territoire	8 %	30 %	21 %	21 %

La Section a en outre axé son travail sur le renforcement institutionnel des services des pêches avec l'aide du Samoa, de Niue et des Îles Salomon. Des rapports faisant état des besoins de formation et formulant des recommandations ont été soumis aux États et Territoires afin de les aider à réformer leur structure institutionnelle.

Résultat escompté 3.2 : Assistance fournie aux services des pêches nationaux pour faciliter la collecte, le stockage, l'interrogation et l'analyse des données de base, l'établissement et la gestion des bases de données sur la pêche côtière en Océanie et la gestion des ressources halieutiques, le partage de données d'expérience en matière de gestion des ressources halieutiques côtières et la publication d'études de cas et de recueils d'information
Indicateur de résultat : *Amélioration des systèmes de collecte et d'échange de données à la disposition des États et Territoires insulaires océaniens.*

En collaboration avec la Section Information halieutique, la Section a publié une brochure sur les limites de taille des poissons et des coquillages importants dans les États et Territoires insulaires membres de la CPS. En outre, elle a contribué à l'élaboration du manuel socioéconomique à l'intention des États et Territoires insulaires océaniens, publié par PROCFISH.

Les deux ateliers susmentionnés ont été organisés en étroite collaboration avec la FAO, le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental et le Secrétariat général du Commonwealth, et portaient respectivement sur la gestion et les statistiques halieutiques, ainsi que sur la législation halieutique et la gestion communautaire des ressources halieutiques. Ces ateliers ont permis de renforcer les capacités nationales dans les domaines de la collecte de données et de l'analyse statistique des données.

Résultat escompté 3.3 : Assistance fournie aux États et Territoires insulaires océaniens pour leur permettre de faire participer les pêcheurs et d'autres parties prenantes à la gestion des ressources halieutiques et à la création de régimes d'usufruit, ainsi que d'examiner, d'actualiser ou d'élaborer des règlements halieutiques pratiques et assortis de sanctions pénalisant les infractions, afin de sensibiliser le public à la nécessité de gérer les stocks de poissons côtiers
Indicateur de résultat : *Établissement d'un système efficace de gestion de la pêche côtière dans au moins un pays.*

La Section a contribué à la mise sur pied de programmes de gestion communautaire des ressources halieutiques aux Samoa américaines, aux Îles Marshall, à Tokelau, Niue et aux Îles Fidji, en dispensant des formations nationales dans chaque pays pour les préparer à l'élaboration de leur programme communautaire respectif. Le tableau 4 indique le nombre de participants aux activités de formations nationales, ventilé par sexe.

Tableau 4 : Activités de formation nationale entreprises par la Section, ventilée par sexe

Type de formation	Durée	États et Territoires	Nb de semaines	Nb de femmes formées	Nb d'hommes formés	Total	Pourcentage de femmes formées	Plans* élaborés
Gestion communautaire des ressources halieutiques	5 jours	Samoa américaines, Îles Marshall, Niue, Fiji (2), Tokelau	6	22	84	106	20 %	15
Gestion des ressources	5 jours	Wallis et Futuna	2	45	7	52	86 %	Non pertinent
Renforcement institutionnel	2-8 jours	Samoa, Niue, Îles Salomon	2	11	42	53	20 %	Non pertinent
Total			**10**	**78**	**133**	**211**	**37 %**	**Non pertinent**

* Plans = plans de gestion communautaire des ressources halieutiques

Conformément aux objectifs énoncés dans son plan stratégique, la Section a également mené diverses activités dans les pays, portant notamment sur les modes de gestion communautaire des ressources halieutiques, des évaluations semestrielles visant à aider les États et Territoires à affiner leur programme respectif, à effectuer des études socioéconomiques de la pêche de subsistance dans le

cadre du plan de gestion des ressources, et des analyses des rôles respectifs des femmes et des hommes en vue de l'élaboration, dans chaque État ou Territoire, du plan de gestion et de développement de la pêche thonière.

Formation halieutique

Objectif 4 : Permettre aux pays d'avoir un personnel compétent et doté des qualifications techniques nécessaires pour être à même de gérer la filière pêche et d'en tirer des avantages économiques durables

Résultat escompté 4.1 : Organisation de cours de formation et d'ateliers sur des sujets liés à la pêche là où les besoins s'en font sentir, principalement sous la forme de formations professionnelles dans les pays en vue de la création d'entreprises
Indicateur de résultat : *Offre aux États et Territoires insulaires océaniens d'une formation répondant aux besoins prioritaires d'établissement de politiques en faveur de la création d'entreprises, et amélioration notable des compétences dans ce domaine, comme en témoignent les résultats d'une évaluation objective et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*

En tout, 18 États et Territoires insulaires océaniens ont reçu une formation pendant cette période triennale. La Section Formation a organisé cinq cours de formation régionaux et sous-régionaux, et mis en œuvre ou facilité 40 cours de formation professionnelle de brève durée dispensés sur place, et 24 stages en détachement. Plus de 707 Océaniens en ont bénéficié.

À l'échelon régional, cinq projets d'envergure ont été réalisés durant la période 2003-2005 : cours de formation en cours d'emploi à l'intention des agents des services des pêches, pour mesurer le degré d'harmonisation des normes et des compétences exigées dans les différents services des pêches à l'échelon régional ; cours spécialisé à l'intention des mécaniciens des bateaux de pêche, d'une durée de cinq semaines, auquel ont participé douze Océaniens issus de dix États et Territoires ; programme régional de stage pour six marins-pêcheurs des Îles Cook, de Kiribati, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tuvalu qui ont participé pendant quatre semaines à un module de formation à terre, sur le campus de l'Académie australienne des pêches à Adelaïde et à Port-Lincoln, et ensuite à un stage pratique de deux mois à bord de navires commerciaux australiens ; cours de formation des formateurs pour répondre à un besoin de formation en gestion des petites entreprises dans le secteur de la pêche artisanale de Vanuatu et des Îles Salomon ; programmes de formation dans les pays ayant pour thème « Montez votre propre entreprise de pêche » et suivi.

Dix-huit ateliers de valorisation des produits de la pêche ont été organisés ou facilités dans les pays, et plus de 298 Océaniens y ont participé pendant cette période triennale. Les agents de la Section ont participé directement à l'organisation des ateliers sur la manipulation des thonidés (Samoa américaines, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa) et leur classification (Samoa, Îles Cook et Palau), alors que des spécialistes des coquillages ont été recrutés pour dispenser des cours sur la valorisation des coquillages après la collecte et/ou l'innocuité alimentaire des produits de la mer/analyse des risques aux points critiques (Îles Cook, Îles Salomon, Niue et Tonga).

Des supports didactiques ont été élaborés, notamment cinq numéros en français et en anglais du bulletin du réseau de spécialistes sur l'éducation et la formation halieutiques, un manuel sur la phycoculture, un film de formation aux techniques de découpe de longe du thon et la version actualisée d'un manuel très utilisé de traitement à bord du thon de qualité sashimi. La Section a également produit des fiches d'identification des tortues, du matériel éducatif sur les prises accessoires à l'intention des établissements de formation, des supports de sensibilisation aux prises accessoires (affiches, autocollants et fiches plastifiées sur la remise en liberté des tortues prises à l'hameçon), et des fiches d'identification des requins. Quatorze films de formation de la Section au format VHS sont à présent disponibles sur DVD. Les affiches de la CPS sur la sécurité en mer ont été imprimées dans les langues vernaculaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kiribati, Niue, Tokelau et Nauru.

Résultat escompté 4.2 : Évaluation des besoins et élaboration de stratégies et de programmes de formation dans le secteur des pêches
Indicateur de résultat : *Renforcement notable des capacités de formation aux activités halieutiques dans les États et Territoires insulaires océaniens, dans les domaines jugés prioritaires et qui ont bénéficié de l'aide de la Section, comme en témoignent les résultats d'une évaluation objective et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches*

Neuf évaluations des besoins sectoriels en matière de formation ont été menées, y compris une évaluation des besoins des agents des services des pêches, et dix stratégies sectorielles de formation ont été élaborées, notamment une stratégie régionale à l'intention des agents des services des pêches. En 2004, la Section a organisé, conjointement avec la FAO, une consultation régionale de spécialistes de la sécurité en mer à bord de petits bateaux de pêche. À la suite de l'atelier, le personnel de la Section a aidé les services des pêches du Samoa, de Kiribati et de Fidji à élaborer un projet de mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la sécurité en mer à bord de petits bateaux.

La Section a apporté son concours au Service des pêches et des ressources marines de Nauru (NFMRA) pour exécuter un exercice de planification des pêches dont le but était de mettre au point, dans le cadre d'un processus consultatif, un plan de valorisation des ressources humaines afin d'orienter les activités de formation et d'information halieutiques dudit Service.

Résultat escompté 4.3 : Coordination des possibilités de formation aux activités halieutiques et échange d'informations à ce sujet
Indicateur de résultat : *Les personnes chargées de la coordination des besoins de formation des Océaniens sont au courant de toutes les possibilités existantes, et les prestataires de formation halieutique connaissent les besoins de la région.*

Des agents de la Section ont effectué 21 missions dans les pays. La Section a continué de coordonner la gestion du Catalogue de la formation halieutique tout en actualisant les entrées concernant les institutions et le site Internet de la Section. La version papier la plus récente de ce catalogue a été imprimée et distribuée en 2004. La Section a poursuivi la gestion du Répertoire des pêches, comprenant les coordonnées des participants aux cours et ateliers halieutiques de la CPS. Le site Internet de la Section est en constante évolution et régulièrement enrichi par les documents les plus récents (en anglais et en français), avis de cours, articles destinés aux bulletins et autre actualité intéressante.

Observatoire des pêches récifales

Objectif 5 : Diffuser des informations scientifiques rigoureuses sur l'état, le niveau d'exploitation et les perspectives des ressources halieutiques de sorte que les Océaniens puissent gérer dans la durée les ressources vivantes côtières

Résultat escompté 5.1 : Évaluations quantitatives de tous les aspects des ressources halieutiques récifales, à l'échelon tant local que national et régional, amélioration progressive des résultats
Indicateur de résultat : *La publication d'évaluations complètes de haut niveau scientifique dans cinq États et Territoires insulaires océaniens.*

Des études scientifiques de terrain ont été entreprises sur plus de 40 sites répartis dans huit États et Territoires (Kiribati, Îles Fidji, Tonga, Nouvelle-Calédonie, Niue, Polynésie française, Samoa, Vanuatu, Tuvalu) afin d'évaluer l'état des ressources récifales – poissons et invertébrés –, ainsi que les aspects socioéconomiques du rapport que l'utilisateur entretient avec les ressources.

Une base de données régionale et un système d'information ont été créés pour accueillir les données susmentionnées ainsi que d'autres informations pertinentes. Le système d'information PROCFish/C

est construit autour d'une base de données centrale contenant trois corpus de données : données recueillies par l'équipe PROCFish/C lors des études de site ; données externes aux fins d'analyse et de calcul (données biologiques par exemple) ; répertoire de documents comprenant des rapports et des données non structurées. Des modules logiciels permettent à l'utilisateur de saisir, de rechercher et d'analyser des données, ainsi que d'accéder soit à la base de données centrale, soit à des bases de données indépendantes installées à l'aide du logiciel. Une interface électronique sécurisée donne la possibilité aux États et Territoires d'avoir accès aux données PROCFish/C et au répertoire de documents.

La Section travaille actuellement sur la publication d'une série de rapports techniques, constitués de rapports pour chaque étude de site et de synthèses nationales. Une synthèse régionale et des indicateurs seront élaborés vers la fin du projet aux fins des contrôles futurs.

Résultat escompté 5.2 : Fourniture d'une assistance aux services des pêches océaniens sous la forme de conseils scientifiques ou d'analyses permettant de résoudre les problèmes de gestion des ressources récifales et des écosystèmes côtiers
Indicateur de résultat : *Les réponses aux demandes pertinentes sont jugées satisfaisantes et opportunes, comme en témoignent les résultats d'une évaluation indépendante et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*

La Fondation MacArthur a garanti des fonds pour la poursuite du projet sur les poissons récifaux vivants (destinés à la restauration ou à l'aquariophilie) à hauteur de 300 000 dollars des États-Unis d'Amérique sur trois ans.

Des études supplémentaires ont été menées au sein du groupe Ha'apai, aux Tonga, dans le but précis d'évaluer les stocks d'holothuries. Ces études serviront de base à la prise de décisions en ce qui concerne le moratoire en vigueur actuellement. La loi établissant ce moratoire de 10 ans prévoit également un examen des stocks après 5 ans. Les données transmises par la Section viendront sous-tendre l'évaluation et permettront de déterminer si les pêches doivent être à nouveau autorisées et, le cas échéant, dans quelle mesure.

Les Tonga ont bénéficié de l'aide de la Section pour réévaluer leurs ressources du commerce d'aquariophilie marine et examiner leur plan de gestion dans ce domaine. La Section a notamment formé cinq agents locaux des pêches aux méthodes d'enquête et les a fait participer à une étude à Tongatapu. Ces cinq agents se sont par la suite rendus à Ha'apai pour y mener seuls une étude des ressources en poissons marins d'aquarium. Tuvalu, Vanuatu et les Îles Marshall ont également profité du concours de la Section pour évaluer leurs ressources en poissons marins d'aquarium autour de Funafuti et étudier la faisabilité du lancement du commerce de ces poissons.

En Nouvelle-Calédonie, la Section est engagée dans une étude en cours sur les incidences des changements démographiques causés par la construction de villes-dortoirs autour des nouvelles mines de nickel à Koné. Étant donné que les activités d'évaluation ont mis l'accent sur l'estimation des changements potentiels et réels dans la dynamique de la pêche côtière locale et sur les aspects socioéconomiques de la pêche, les autorités provinciales ont pu en tenir compte lors de la prise de décision.

Toujours en Nouvelle-Calédonie, la Section participe au programme ZoNéCo, projet de valorisation et de gestion des ressources côtières à travers l'ensemble du Territoire. En particulier, le spécialiste des pêches communautaires du projet a supervisé une étude sur la possibilité de créer des entreprises commerciales de pêche récifale, en fonction des capacités d'absorption du marché territorial, pour le compte de l'ADECAL (Agence de Développement économique de la Nouvelle Calédonie) et du Service des pêches.

Résultat escompté 5.3 : Développement des capacités des scientifiques et des chercheurs océaniens en matière d'évaluation des ressources halieutiques récifales
Indicateur de résultat : *Stages en détachement effectués directement auprès de l'Observatoire correspondant à trois années-personnes ; collaboration d'au moins trente chercheurs océaniens à des travaux sur le terrain et participation d'au moins trente personnes aux ateliers.*

Les agents des services des pêches de Kiribati, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, du Samoa, de Vanuatu et de Tuvalu se sont vu attribuer un stage en détachement rémunéré à temps plein pour une durée de six mois comprenant une participation à tous les aspects du travail de terrain et à la collecte de données supplémentaires issues notamment d'études de marché et d'entretiens avec des pêcheurs. Trois de ces agents (des services de Vanuatu, de Kiribati et de Nouvelle-Calédonie) sont à présent employés à temps plein par la Section.

La Section a sélectionné des agents des services des pêches des Îles Fidji, des Tonga, de Kiribati, de Vanuatu et des Îles Marshall pour une période allant de deux à trois mois, pour participer à une formation pratique sur le terrain au comptage visuel en plongée, dispensée sur place, suivie d'une formation, dispensée au siège de la CPS, à l'analyse et à l'interprétation des données, à la formulation du plan de gestion des poissons de récif vivants destinés à la restauration et des règlements afférents, et à un programme de suivi. À Vanuatu, trois agents des services des pêches ont été formés aux méthodes de comptage. Aux Îles Marshall, une formation pratique sur le terrain a été dispensée à deux agents des services des pêches et à deux enseignants du Collège de Micronésie.

La Section a appuyé l'organisation d'un atelier sur les statistiques halieutiques par la Section Gestion de la pêche côtière (Atelier sur la gestion et les statistiques halieutiques, Hôtel Mocambo, Nadi, Îles Fidji, 15-19 novembre 2004).

Des manuels sur les techniques d'évaluation socioéconomique et d'observation par comptage visuel en plongée ont été élaborés. Un logiciel d'accompagnement est en cours de préparation. Ces supports seront mis à la disposition des services des pêches et d'organisations de la région. Au cours des activités menées dans les pays, des formations à l'utilisation de ces outils et aux techniques de comptage sont assurées en permanence. Ces formations seront en outre intégrées dans des ateliers ciblés en 2006.

Une table ronde scientifique intitulée « L'exploitation des ressources marines – Rapprochement des données écologiques et socioéconomiques en vue de la prise de décisions judicieuses relatives à la gestion des pêcheries récifales et lagonaires » a été organisée à l'intention de professionnels intervenant dans des domaines en rapport avec l'évaluation et la gestion de la pêche récifale.

Aux côtés d'autres collaborateurs, la Section a participé à la rédaction des Directives pour la gestion du commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration dans le Pacifique (de concert avec The Nature Conservancy) et à celle du manuel technique et pratique sur l'intoxication ciguatérique en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Des supports d'information sur le commerce des poissons de récif vivants (en anglais) et sur la ciguatera ont été élaborés en partenariat avec The Nature Conservancy et la Section Information, et ont fait l'objet de traductions vers le fidjien, le bichlamar et les langues kiribati et des Îles Marshall, lesquelles ont été mises à la disposition des pays correspondants sous format électronique.

Information halieutique

Objectif 6 : Donner aux États et Territoires membres un accès facile à un réseau d'informations pertinentes et simples sur les ressources aquatiques vivantes

Résultat escompté 6.1 : Mise à disposition de renseignements utiles au regard des objectifs de développement et de gestion des pêcheries océaniennes
Indicateur de résultat : Disponibilité d'un nombre beaucoup plus grand d'informations utiles, comme en témoignent les résultats d'une évaluation objective et le consensus des participants de la Conférence des Directeurs des pêches.

Les services des pêches océaniens ont davantage conscience des services que peut leur offrir la Section et certains d'entre eux ont même financé l'impression de supports de sensibilisation. Le Tableau 5 reprend les supports de sensibilisation produits par la Section et précise les États et Territoires qui en ont bénéficié. La Section a par ailleurs aidé d'autres sections des Programmes Pêche hauturière et Pêche côtière à concevoir, produire et diffuser des produits.

Tableau 5 : récapitulatif des supports de sensibilisation produits pour les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniens, notamment des affiches, des guides d'identification, des dépliants et des brochures

Supports de sensibilisation	États ou Territoires couverts
Affiches représentant des poissons	Wallis et Futuna, Îles Cook (2), Vanuatu, Kiribati, Nauru (3), Samoa américaines, Îles Marshall, et Kosrae (2) (États fédérés de Micronésie).
Affiche sur les invertébrés	Niue
Fiches d'identification	Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa américaines, région
Dossiers de sensibilisation - ciguatera	Région. Tuvalu, Kiribati, Niue, Samoa, Îles Fidji
Dossiers de sensibilisation - poisson de récif vivant	Îles Fidji, région
Dossiers de sensibilisation - législation nationale en matière de pêche	Région
Bibliographies sur les pêches	Papouasie-Nouvelle-Guinée, région
Brochures, dépliants	Vanuatu
Site Internet du Programme Pêche côtière	*Région*

Résultat escompté 6.2 : Offre d'un moyen de dialogue entre spécialistes traitant de sujets d'un grand intérêt pour les services des pêches océaniens
Indicateur de résultat : *Les services des pêches océaniens et les spécialistes traitant de sujets d'un grand intérêt se connaissent et communiquent entre eux.*

Durant cette période triennale, la Section a publié au total douze numéros de la *Lettre d'information sur les pêches* en anglais et en français, 26 bulletins d'information du réseau de spécialistes en anglais, et 24 numéros du même bulletin en français. La principale activité de la Section en matière de réseau a été la promotion de réseaux de spécialistes. La Section doit déployer des efforts considérables pour maintenir à jour le répertoire des pêches, comptant plus de 1 300 adresses et imprimé une fois par an.

Résultat escompté 6.3 : Fourniture d'une assistance aux États et Territoires océaniens en vue de les aider à déterminer leurs besoins d'information halieutique, à les classer par ordre de priorité, et à savoir comment les satisfaire
Indicateur de résultat : *évaluation ou réévaluation des besoins d'informations halieutiques, et mise en place de mécanismes pour les traiter avec la collaboration d'au moins quatre États et Territoires insulaires océaniens.*

Plusieurs stages en détachement à court terme ont été organisés pour un agent des services des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga, des Îles Salomon et des Îles Marshall. Ces stages ont pour

principal objectif d'élargir les capacités de compilation et de diffusion des données halieutiques ainsi que de familiariser les stagiaires aux techniques de recherche et de collecte des données. Grâce à au moins quatre missions par an dans les pays, la Section a pu aider les États et Territoires à dresser une liste des besoins prioritaires d'information et à mettre au point les outils d'information appropriés.

Quatrième partie : Tableau récapitulatif des résultats

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	**Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats**
Aquaculture **Objectif 1 du Programme Pêche côtière : Élaborer un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics océaniens et les entreprises du secteur privé à établir une politique de planification, de recherche et de développement de l'aquaculture, durable sur les plans économique, social et écologique.** *Résultat escompté 1.1 : Établissement et gestion d'un réseau régional de correspondants permettant l'échange d'idées, de savoir-faire et de données d'expériences concernant l'aquaculture en Océanie*	• La Section est bien connue dans le Pacifique comme spécialiste régional du secteur aquacole, et elle s'emploie à établir des liens entre parties prenantes des secteurs public et privé, organisations internationales et experts régionaux.

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	**Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats**
Indicateur de résultat : *Le Réseau régional de l'aquaculture de la CPS améliore sensiblement la communication et l'échange d'informations au profit des services chargés de la planification, du développement et de la gestion de l'aquaculture, comme en témoignent l'évaluation de la Section par des experts indépendants et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*	• La Section cultive des liens entre les principaux correspondants auprès des services nationaux chargés de développer l'aquaculture dans la région. • Relations établies avec les producteurs et les organismes techniques d'Asie, statut de membre associé du réseau NACA (Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique), et membre institutionnel du réseau INGA (réseau international sur la génétique et l'aquaculture). • Le portail Web de la Section Aquaculture est en ligne (www.spc.int/aquaculture). Environ 70 000 visites par mois. • 19 publications de la série technique sur l'aquaculture (ISSN 1683-7568) en ligne ou sous presse. • 16 ateliers sous-régionaux ou nationaux organisés et financés par la Section.
Résultat escompté 1.2 : Apport d'un soutien régional aux pouvoirs publics océaniens et aux entreprises du secteur privé, le cas échéant, en vue de la mise en place d'une aquaculture durable sur les plans écologique et économique Indicateur de résultat : *La Section Aquaculture de la CPS dispense une assistance et des conseils valables, utiles et rapides en réponse à des demandes appropriées, comme en témoignent l'évaluation de la Section par des experts indépendants et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*	• La Section a dispensé conseils et assistance à 16 pays membres. Les cadres professionnels sont en mission ou déplacement pendant 3 à 4 mois par an, en moyenne. • Soutien substantiel apporté à la station aquacole de Naduruloulou (Îles Fidji), qui deviendra un centre d'excellence national et régional, et au centre aquacole d'Aiyura (Papouasie-Nouvelle-Guinée, province des hautes terres orientales) • Principes directeurs de pratiques responsables en vue de l'introduction et de la translocation d'organismes aquatiques approuvés par les participants à la Conférence des Directeurs des pêches. • Évaluation de la politique et de la législation en matière d'aquaculture effectuée et présentée aux participants à la Conférence des Directeurs des pêches. • Aide à la planification économique, grâce à un logiciel de modélisation et à un atelier sous-régional de formation. • Besoin urgent d'élaboration d'un programme régional en matière de biosécurité, et formulation d'une demande de financement préliminaire auprès de bailleurs de fonds • Quatorze missions d'experts-conseil entreprises pour dispenser des conseils à la région ou répondre à un besoin précis d'un pays. • Co-chef de file pour un mini-projet financé par l'ACIAR au titre duquel sont financés 9 petits projets • Sept petites subventions allouées à des projets nationaux

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats
Résultat escompté 1.3 : Création d'un vivier de professionnels océaniens de l'aquaculture. Indicateur de résultat : *Parrainer et organiser des stages de formation et des détachements professionnels en aquaculture, en collaboration avec la Section Formation halieutique de la CPS et l'Université du Pacifique Sud, selon le cas.*	• La Section Aquaculture est un centre d'information, en particulier pour le secteur aquacole ; elle élaborera un annuaire des experts en aquaculture • 11 professionnels de la région ont reçu des fonds pour participer à des conférences internationales. • 17 personnes ont participé à des stages de formation individuels dans des institutions ou des entreprises. • La CPS et l'Université du Pacifique Sud ont mené en partenariat d'importantes activités de formation aquacole, notamment un atelier sous-régional sur l'aquaculture d'eau douce, et élaboré un manuel de formation en 4 volumes sur le tilapia et la crevette d'eau douce.
Développement de la pêche **Objectif 2 du Programme Pêche côtière : Favoriser la création d'entreprises de pêche océaniennes viables sur les plans écologique et économique** *Résultat escompté 2.1 : Création d'entreprises de pêche océaniennes viables sur le plan économique et ménageant l'environnement.* Indicateur de résultat : *Des entreprises ayant bénéficié de l'aide de la Section ne voient pas leur viabilité menacée selon les critères de rentabilité commerciale raisonnables, et les États et Territoires insulaires océaniens reçoivent leur part de la valeur des prises débarquées des pêcheries thonières régionales et de l'augmentation des échanges commerciaux, selon les bilans communiqués par l'Agence des pêches du Forum, le Programme Pêche hauturière de la CPS et les pouvoirs publics.* *Résultat escompté 2.2 : Mise à l'épreuve, élaboration et publication de guides techniques, et fourniture de conseils individualisés concernant les pêcheries et les techniques de pêche appropriées.*	• 10 entreprises de pêche (des secteurs privé et public) et plus de 150 petits pêcheurs indépendants ont bénéficié d'une assistance. • Plus de 380 Océaniens de 10 États et Territoires océaniens ont suivi une formation représentant 112 semaines en tout pendant la période de référence. • La Section s'est réorientée en fonction des besoins prioritaires de États et Territoires insulaires océaniens et se consacre davantage aux problèmes de prises accessoires et aux moyens de réduire les interactions avec des espèces protégées. • Étude comparative entreprise en septembre/octobre 2003 sur les opérations et activités de pêche des flottilles nationales au-delà de la courbe bathymétrique de 100 m ; cette étude porte principalement sur les activités de pêche thonière et les installations à terre associées. • Manuel sur la pêche à la palangre horizontale, méthodes et techniques publié en 2003. • Manuel d'identification des espèces marines, à l'intention des pêcheurs à la palangre horizontale, publié en 2005

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats
Indicateur de résultat : *Augmentation notable de la quantité de renseignements pratiques utiles à la disposition des entreprises de pêche et des services des pêches océaniens sur les méthodes de pêche durables, les nouveaux projets et les résultats d'expériences et d'essais portant sur les pêches.* *Résultat escompté 2.3 : Plans nationaux de développement de la pêche commerciale.*	• Manuel sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP) : Les modes de montage de DCP à moindre coût et la gestion de programmes de mouillage de DCP », publié en 2005. • Publication, en 2005 de « Mouillez votre palangre à grande profondeur : prenez davantage de poissons ciblés et évitez les prises accessoires à l'aide d'un nouveau modèle d'engin » • Rapports de mission rédigés pour tous les détachements de longue durée. • Plans de gestion et de développement de la pêche thonière élaborés pour cinq pays, et achèvement ou

Indicateur de résultat : *Établissement par de nombreux pouvoirs publics et services des pêches océaniens de plans et de politiques spécifiques, élaborés avec la participation de parties prenantes du secteur privé, qui facilitent la création d'entreprises de pêche durables et qui en assurent le soutien.*	révision de trois plans commencés avant la période de référence. • Nouveau projet DEVFISH lancé en juillet 2005. Il facilitera la création ou l'amélioration d'associations de pêche thonière et d'autres groupes de parties prenantes, collaborant avec les services publics pour élaborer des plans d'action nationaux en faveur de la pêche de thon.
Gestion des pêches côtières **Objectif 3 du Programme pêche côtière : Assurer une gestion des ressources halieutiques, récifales et lagonaires, viable sur les plans écologique et socioéconomique** *Résultat escompté 3.1 : Accroître la capacité des services des pêches de gérer durablement les ressources halieutiques, et d'élaborer ou de réactiver et de promouvoir des politiques et des plans de gestion et de développement de la pêche côtière appropriés, tenant compte de la composante humaine* *Indicateur de résultat : Amélioration notable des capacités et des compétences du personnel des services des pêches dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques.*	• 3 pays ont bénéficié d'une assistance en matière de renforcement des institutions et deux nationaux ont effectué un stage de formation en détachement. • Plan stratégique en matière de gestion halieutique et de pêche côtière durable en Océanie élaboré sur la base des conclusions de la Conférence régionale de la CPS sur la politique en matière de gestion des pêches côtières et d'études sur le terrain. • 82 nationaux océaniens (dont 26 % de femmes) ont suivi une formation dans le cadre de deux ateliers régionaux.
Résultat escompté 3.2 : Assistance fournie aux services des pêches nationaux pour faciliter la collecte, le stockage, la récupération et l'analyse des données de base, l'établissement et la gestion des bases de données sur la pêche côtière en Océanie et la gestion des ressources halieutiques, le rapport d'expériences en matière de gestion des ressources halieutqiues côtières et la publication d'études de cas et de recueils d'information	• Réalisation d'une brochure sur les limites de taille des poissons, en collaboration avec la Section Information halieutique, et assistance fournie à PROCFISH pour l'élaboration d'un manuel socioéconomique à l'intention des États et Territoires océaniens. • Bonnes relations avec la FAO, le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental et le Secrétariat du Commonwealth dans le cadre de projets menés conjointement, par exemple dans le domaine de la formation halieutique régionale.

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	**Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats**
Indicateur de résultat : *Amélioration des systèmes de collecte et d'échange de données à la disposition des États et Territoires insulaires océaniens.* *Résultat escompté 3.3 : Assistance fournie aux États et aux Territoires insulaires océaniens pour leur permettre de faire participer les pêcheurs et d'autres parties prenantes à la gestion des ressources halieutiques et à la création de régimes d'usufruit, ainsi que d'examiner, d'actualiser ou d'élaborer des règlements halieutiques pratiques et assortis de sanctions pénalisant les infractions, afin de sensibiliser le public à la nécessité de gérer les stocks de poissons côtiers.* Indicateur de résultat : *Établissement d'un système efficace de gestion de la pêche côtière dans au moins un pays.*	• 106 nationaux de cinq pays insulaires (dont 20 % de femmes) ont suivi une formation à la gestion communautaire des pêches, et 15 plans de gestion communautaire des pêches élaborés. • Formation à la gestion des ressources halieutiques dispensée aux femmes d'un pays • Formation et assistance dispensées à trois pays en matière de renforcement des institutions. • Assistance dispensée à 9 pays pour diverses activités, notamment l'élaboration de supports d'information du grand public, l'examen de programmes de gestion communautaire des pêches, la réalisation d'enquêtes socioéconomiques, la conduite d'études sur l'égalité des hommes et des femmes, et l'examen des législations en matière de pêche côtière.
Formation halieutique **Objectif 4 du Programme Pêche côtière : Permettre aux pays d'avoir un personnel compétent et doté des qualifications techniques nécessaires pour être à même de**	

gérer la filière pêche et d'en tirer des avantages économiques durables **Résultat escompté 4.1 : Organisation de cours de formation et d'ateliers sur des sujets liés à la pêche là où les besoins s'en font sentir, principalement sous la forme de formations professionnelles dans les pays en vue de la création d'entreprises** Indicateur de résultat : *Offre aux États et Territoires insulaires océaniens d'une formation répondant aux besoins prioritaires d'établissement de politiques en faveur de la création d'entreprises, et amélioration notable des compétences dans ce domaine, comme en témoignent les résultats d'une évaluation indépendante et le consensus des participants à la Conférence des directeurs des pêches.*	• 18 États et Territoires océaniens ont bénéficié de cours de formation, notamment 5 cours régionaux et sous-régionaux organisés ou facilités, 40 cours de formation professionnelle de brève durée dispensés sur place, et 24 stages en détachement. En tout, plus de 707 Océaniens ont suivi une formation. • Nouveaux cours organisés à l'intention d'agents des services des pêches. • 14 projets menés en collaboration avec d'autres sections du Programme Pêche côtière. • Une nouvelle vidéocassette de formation et 5 DVD reprenant les 14 vidéos de formation halieutique réalisés et distribués. • 2 manuels publiés et supports d'information sur les prises accessoires réalisés (affiches, fiches plastifiées, autocollants sur le thème « Comment relâcher des tortues prises à l'hameçon ? ») • Affiches de la CPS sur la sécurité en mer réalisées dans 5 langues vernaculaires.

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	**Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats**
Résultat escompté 4.2 : Évaluation des besoins et élaboration de stratégies et de programmes de formation dans le secteur des pêches Indicateur de résultat : *Renforcement notable des capacités de formation aux activités halieutiques dans les États et Territoires insulaires océaniens, dans les domaines jugés prioritaires et qui ont bénéficié de l'aide de la Section, comme en témoignent les résultats d'une évaluation indépendante et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches*	• 9 évaluations des besoins sectoriels en matière de formation réalisées, notamment une évaluation des besoins des agents des services des pêches. • 10 stratégies de formation sectorielle élaborées, notamment une stratégie régionale de formation des agents des services des pêches. • Coordination de consultations d'experts CPS/FAO à propos de la sécurité en mer à bord de petits bateaux de pêche. • Nouveau programme mis au point pour le cours annuel dispensé par la CPS aux agents des services des pêches. • Élaboration de dossiers de formation sur les problèmes de prises accessoires par les palangriers hauturiers.
Résultat escompté 4.3 : Coordination des possibilités de formation aux activités halieutiques et échange d'informations à ce sujet Indicateur de résultat : *Les personnes chargées de la coordination des besoins de formation des Océaniens sont au courant de toutes les possibilités de formation existantes, et les prestataires de formation halieutique connaissent les besoins de la région.*	• 21 missions dans 12 États et Territoires océaniens. • Base de données tenue à jour, avec ajout d'informations sur l'offre de formations en aquaculture dispensées en Australie ; publication du catalogue de la formation halieutique en 2004. • Base de données des stagiaires de la Section tenue à jour. • Site Web actualisé, avec l'ajout d'un répertoire des établissements nationaux de formation halieutique. • 5 numéros du bulletin d'information publiés en français et en anglais.
Observatoire des pêches récifales **Objectif 5 du Programme Pêche côtière : Diffuser des informations scientifiques rigoureuses sur l'état, le niveau d'exploitation et les perspectives des ressources halieutiques de sorte que les Océaniens puissent gérer dans la durée les ressources vivantes côtières**	
Résultat escompté 5.1 : Évaluations quantitatives de tous les aspects des ressources halieutiques récifales, tant à l'échelon local que national et régional, et amélioration progressive des résultats Indicateur de résultat : *La publication d'évaluations*	• Études scientifiques sur le terrain entreprises sur plus de 40 sites, dans 8 pays, afin d'évaluer l'état des ressources récifales (poissons et invertébrés) et les relations socioéconomiques entre la ressource et les utilisateurs. • Création d'une base de données régionale réunissant des

complètes de haut niveau scientifique dans cinq États et Territoires insulaires océaniens.	données recueillies par l'équipe PROCFish/C au cours d'études sur le terrain, des données extérieures utilisées pour l'analyse et les calculs, et des documents (rapports et données non structurées).

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	**Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats**
Résultat escompté 5.2 : Fourniture d'une assistance aux services des pêches océaniens sous la forme de conseils scientifiques ou d'analyses permettant de résoudre les problèmes de gestion des ressources récifales et des écosystèmes côtiers Indicateur de résultat : *Les réponses aux demandes pertinentes sont jugées satisfaisantes et opportunes, comme en témoignent les résultats d'une évaluation indépendante et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*	• Des modules logiciels permettent la saisie, l'interrogation et l'analyse des données . • Élaboration de séries de rapports techniques, contenant des rapports sur chaque site étudié et une synthèse nationale • 300 000 dollars É.-U. alloués par la Fondation MacArthur pour poursuivre pendant 3 ans les travaux sur les poissons de récif vivants. • Études sur la bêche-de-mer réalisée aux Tonga à l'appui d'une étude du stock, afin de savoir si le moratoire en vigueur peut être levé, et, dans ce cas, quel est l'effort de pêche admissible. • Assistance fournie aux Tonga pour réévaluer les ressources marines destinées à l'aquariophilie et leur gestion ; 5 agents locaux formés, et autres études entreprises. • Assistance fournie à Tuvalu, à Vanuatu et aux Îles Marshall pour évaluer les ressources destinées à l'aquariophilie marine. • Évaluation conduite à Koné (Nouvelle-Calédonie) afin d'étudier les impacts de l'essor démographique dû à la construction de villes autour des nouvelles mines de nickel. • La Section supervise une étude conduite en Nouvelle-Calédonie sur le potentiel de développement d'opérations commerciales de pêche récifale en fonction de la capacité d'absorption par le marché territorial.
Résultat escompté 5.3 : Développement des capacités des scientifiques et des chercheurs océaniens en matière d'évaluation des ressources halieutiques récifales Indicateur de résultat : *Stages en détachement effectués directement auprès de l'Observatoire correspondant à trois années-personne ; collaboration d'au moins trente chercheurs océaniens à des travaux sur le terrain et participation d'au moins trente personnes aux ateliers.*	• Des agents des services nationaux de 6 pays ont suivi une formation rémunérée pendant 6 mois et participé à des travaux sur le terrain. • 5 stages sur le commerce de poissons de récif vivants, d'une durée de 2 à 3 mois chacun, effectués. Formation au comptage visuel en plongée dispensée dans les pays, et formation à l'analyse des données dispensée à la CPS. • Soutien à la Section Gestion des pêches côtières en vue de l'organisation d'un atelier régional sur les statistiques halieutiques • Formation dispensée aux participants au cours Nelson sur les méthodes normalisées. • Contribution à l'atelier national tenu à Kiribati sur le renforcement de la législation nationale relative aux pêches côtières. • Atelier sous-régional sur l'analyse économique et les marchés des poissons de récif vivants dans le Pacifique, organisé conjointement avec l'ACIAR.

Objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats énoncés dans le Plan stratégique du Programme Pêche côtière (2003–2005)	Progrès accomplis en regard des indicateurs de résultats
	• Manuels sur l'évaluation socioéconomique et l'observation par comptage visuel en plongée élaborés et accompagnés d'un logiciel. • Directives pour la gestion du commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration dans le Pacifique ainsi que sur la ciguatera élaborées en collaboration avec The Nature Conservancy (TNC) et l'IRD. • Table-ronde scientifique sur l'évaluation et la gestion des pêches récifales.
Information halieutique **Objectif 6 du Programme Pêche côtière : Donner aux États et Territoires membres un accès facile à un réseau d'informations pertinentes et simples sur les ressources aquatiques vivantes.**	
Résultat escompté 6.1 : Mise à disposition de renseignements utiles au regard des objectifs de développement et de gestion des pêcheries océaniennes Indicateur de résultat : *Disponibilité d'un nombre beaucoup plus grand d'informations utiles, comme en témoignent les résultats d'une évaluation indépendante et le consensus des participants à la Conférence des Directeurs des pêches.*	• 13 affiches sur les poissons et les invertébrés réalisées pour 9 États et Territoires océaniens. • Supports de sensibilisation réalisés et distribués à 8 pays et à la région en général. • Le site du Programme Pêche côtière est tenu à jour régulièrement, de nouveaux documents y sont publiés dès leur parution. • Sur demande, gravure de cédéroms contenant toutes les publications de la Division Ressources marines • Production de deux bibliographies sur les ressources marines • Rédaction de rapports techniques à l'intention d'autres sections de la Division Ressources marines
Résultat escompté 6.2 : Offre d'un moyen de dialogue entre spécialistes traitant de sujets d'un grand intérêt pour les services des pêches océaniens Indicateur de résultat : *Les services des pêches océaniens et les spécialistes traitant de sujets d'un grand intérêt se connaissent et communiquent entre eux.*	• 50 bulletin publiés (26 en anglais, 24 en français). • 24 Lettres d'information sur les pêches publiées (12 en français, 12 en anglais) • 3 répertoires des pêches de la CPS.
Résultat escompté 6.3 : Fourniture d'une assistance aux États et Territoires océaniens en vue des les aider à déterminer leurs besoins d'information halieutique, à les classer par ordre de priorité, et à savoir comment les satisfaire Indicateur de résultat : *évaluation ou réévaluation des besoins d'informations halieutiques, et mise en place de mécanismes pour les traiter avec la collaboration d'au moins quatre États et Territoires insulaires océaniens.*	• 14 missions sur place, et assistance technique dispensée. • 4 stages d'agents océaniens des services des pêches effectués.

Cinquième partie –Observations et remarques d'ordre général

Perspective historique et enseignements

La CPS s'occupe du secteur halieutique depuis 1951, et ses activités ont naturellement évolué en fonction des besoins sectoriels. À l'heure actuelle, le Programme Pêche côtière est confronté à un certain nombre de problèmes prioritaires qui, à vrai dire, ne sont pas sensiblement différents de ceux qu'avait rencontrés le premier agent de la CPS chargé du secteur des pêches, Hubertus Van Pel, le « Hollandais volant », dans les années 50 : le développement de la pêche, la protection et la gestion des ressources, et le renforcement des institutions nationales. Les choses ont toutefois considérablement évolué, et la région s'emploie désormais à « édifier les superstructures », sans se contenter de se demander comment « mettre la quille ».

Certes, si nous pouvons envisager l'époque où tous les membres de la CPS possèderont des services des pêches nationaux bien développés et où ils n'auront plus besoin de l'aide de la région pour gérer les pêches côtières et l'aquaculture à un niveau de production durable et acceptable pour l'environnement, il n'en demeure pas moins qu'il nous faudra encore attendre quelques années. Le prochain obstacle à franchir – la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion halieutique – nécessitera à lui seul un substantiel renforcement des liens de gouvernance, mais aussi le renforcement de l'expertise. Cette approche exigera la connaissance des questions halieutiques proprement dites, mais aussi celle de tous les facteurs qui influent sur l'écosystème des pêches côtières, y compris ceux d'origine terrestre.

Contrairement au Programme Pêche hauturière, il n'est pas exigé en permanence du Programme Pêche côtière qu'il fournisse un service régional en réponse à la nécessité, coulée dans le marbre du droit international, d'assurer la gestion des stocks de poissons grands migrateurs de la région, fondée sur une coopération interétatique. La pêche côtière n'est pas une question qui dépasse les frontières[4]. Une approche régionale de la pêche côtière se justifie principalement par les économies d'échelle réalisables et par le fait qu'elle facilite le dialogue entre les pays à propos de problèmes communs (et, de plus en plus, de l'échange d'expertise entre les pays insulaires). Elle a aussi pour rôle de coordonner les points de vue régionaux et d'aider la région à élaborer des rapports dans le cadre de processus internationaux afférents à la pêche – à l'exception de la pêche thonière.

Certes, le Programme Pêche côtière continuera d'évoluer, en se désengageant des domaines où les membres ont renforcé leurs capacités, et en se concentrant davantage sur les conseils dispensés aux plus petits membres insulaires, tout en facilitant l'échange d'expertise et le dialogue entre pays membres. Toutefois, dans la prochaine période de référence, qui ira de 2006 à 2009, l'application de l'approche écosystémique de la pêche côtière dans la région passera impérativement par le renforcement du Programme Pêche côtière.

Financement du Programme Pêche côtière

Depuis trente ans au moins, le Programme Pêche côtière est financé en grande partie par des fonds alloués à des projets. Aujourd'hui, une grande part de son budget provient de fonds alloués à long terme aux sections qui le composent. Ces nouvelles dispositions financières ont commencé par susciter de l'inquiétude : on craignait que le nombre de bailleurs de fonds ne diminue (certains avançaient même que les directeurs de programme n'auraient plus autant à s'occuper de mobiliser des fonds une fois le financement de base assuré) et que la flexibilité du programme de travail ne s'en ressente (on procède généralement à quelques changements, une fois les projets terminés).

Pour ce qui est des programmes sectoriels, les fonds alloués aux sections ne suffisent pas à la réalisation du programme de travail complet. Une partie importante du budget affecté aux opérations du Programme Pêche côtière sur le terrain, ainsi qu'à toutes ses opérations d'évaluation et de suivi

[4] Sauf dans le cas d'impacts qui s'exercent au-delà des frontières, par exemple ceux de la pêche multinationale.

scientifique des ressources halieutiques provient de fonds alloués à des projets spéciaux et divers autres projets, financés principalement par l'Union européenne, mais aussi par le Secrétariat du Commonwealth, Taiwan et la Fondation MacArthur. Les Directeurs du Programme et des sections sont donc encore en concurrence avec d'autres intervenants du marché pour couvrir certains éléments de leur budget. En outre, les procédures intégrées aux systèmes de gestion du Programme n'autorisent aucune complaisance. Le financement du Programme repose sur une base solide, sur laquelle se fonde toute sa structure ; il ne laisse pas de place à une quelconque complaisance et ne permet pas à une source fiable unique de répondre à l'ensemble des besoins.

Pour ce qui est de la capacité d'adaptation du Programme, la Conférence des Directeurs des pêches revêt une importance particulière pour la gestion du Programme, car elle permet aux membres de la CPS d'avoir une vue d'ensemble des procédures d'évaluation et de fixation des objectifs prioritaires des sections proprement dites.

Ce mode de financement a été satisfaisant et bénéfique pour le programme de travail du Programme Pêche côtière.

Le Programme et ses sections

Le Programme Pêche côtière, constitué d'une seule personne au début des années 50, puis de divers projets halieutiques, financés par des bailleurs de fonds, est enfin devenu un programme intégré qui poursuit un ensemble harmonisé d'objectifs et un but commun. Au cours des trois dernières années, le Programme a été régi, pour la première fois, par un plan stratégique officiellement approuvé par les pays membres. Comme l'ont fait remarquer plusieurs observateurs, le Programme Pêche côtière manque toutefois d'unité – les services de conseils aux pays membres sont normalement dispensés par les différentes sections – et n'est pas perçu comme un programme aussi homogène que, par exemple, le Programme Pêche hauturière ou le Bureau des femmes du Pacifique.

Aider les pays à appliquer l'approche écosystémique de la pêche côtière demandera inévitablement une approche davantage du type « groupe de travail spécial », et les sections devront collaborer entre elles, de même que les organisations membres du CORP. Outre cette exigence de pluridisciplinarité, il faudra aider les pays à mettre en place des systèmes nationaux intégrés de gouvernance des écosystèmes sous-tendant la pêche côtière, capables d'assumer plusieurs fonctions, tout en promouvant le travail en équipe.

Établissement de plans stratégiques

Le Programme a l'habitude de répondre à des « demandes officielles » de services formulées par les pays membres, ce qui a favorisé une approche ponctuelle. Cette démarche a été maintenue dans les limites du plan stratégique. Les pays qui formulent des demandes n'entrant pas dans le champ d'application du plan sont orientés vers d'autres sources de services potentielles, et les demandes sont présentées sous forme de « mini-projets », en concertation avec les pays membres, de manière à éviter des demandes inappropriées. Au cours de la prochaine période de référence, le Programme Pêche côtière devra se démarquer davantage encore de ce mode de fonctionnement et jouer le rôle d'un groupe de travail spécialisé, qui adopterait une démarche mieux planifiée, pays par pays.

Le Programme doit toutefois conserver son aptitude à réagir relativement vite à des crises émergentes et locales touchant la pêche côtière. Une approche stratégique n'a théoriquement pas besoin de ripostes instantanées, mais une véritable approche stratégique doit toujours tenir compte du fait que certains événements sont imprévisibles. L'une des leçons tirées au cours de la période de référence actuelle est que, si l'on se concentre uniquement sur une approche par pays, ainsi que le veut le projet d'évaluation des pêches côtières financé par l'Union européenne, il est difficile de fournir des services ou des conseils aux pays au fur et à mesure que surgissent des problèmes à résoudre de manière urgente et ponctuelle, lorsque les capacités locales ne sont pas suffisantes pour y faire face.

L'affectation d'un « Fonds Projets divers » à chaque Division, inscrit au budget ordinaire de la CPS, est l'un des mécanismes qui renforcent la capacité de réaction rapide du Programme, et qui permet en particulier aux agents de se rendre d'urgence sur place pour dispenser des conseils en matière de gestion halieutique[5] lorsqu'il est impossible d'utiliser les fonds affectés à un projet.

Lacunes connues

Voici une liste succincte de domaines d'expertise particuliers qui pourraient s'inscrire en complément de la structure actuelle du Programme et renforcer son efficacité.

Économie : D'après l'évaluation du Programme Pêche côtière effectuée au début de la période de référence, il a été recommandé que le Programme recrute un économiste, en particulier pour évaluer la faisabilité d'activités de développement de la pêche et de l'aquaculture sous l'angle économique.

Droit : On a constaté depuis longtemps un manque de soutien, à l'échelon régional, aux procédures juridiques touchant les pêches côtières, en particulier, à l'heure actuelle, sous forme d'élaboration de lois. Cette situation ne fera que s'aggraver au fur et à mesure que le Programme Pêche côtière adopte l'approche écosystémique, qui demandera probablement des restructurations en profondeur ou le peaufinement des codes juridiques, règlements ou politiques nationaux. L'Agence des pêches du Forum est considérée comme le chef de file de la région pour les questions de législation relative à la pêche, mais elle a reconnu à plusieurs reprises qu'elle se concentre sur la pêche thonière et les points juridiques y afférents, en général totalement différents des codes qui régissent la gestion des pêches côtières.

Mariculture : La nécessité, pour la CPS, d'apporter un soutien au développement durable et rationnel de l'aquaculture en Océanie, va se faire plus pressante, si l'on s'en tient à l'évolution du partage entre pêche et aquaculture observée dans le reste du monde. L'expertise actuelle du Programme Pêche côtière se concentre sur l'élaboration de cadres de gestion de l'aquaculture en général et sur les systèmes d'aquaculture en eau douce ; elle devrait être complétée par une expertise spécialisée dans l'aquaculture en eau de mer (mariculture).

Impacts d'origine terrestre : Ce domaine, évoqué par les participants à la dernière Conférence des Directeurs des pêches, devra être abordé lorsqu'on mettra au point une approche écosystémique de la pêche côtière. Des spécialistes devront être en mesure d'évaluer les impacts d'origine non halieutique sur la pêche. Il s'agit, en particulier, d'aider les pouvoirs publics océaniens à mettre en place, sur le plan technique, des systèmes d'observation des impacts sur les ressources marines, mais aussi, sur le plan politique, d'établir des liens entre les moyens de gouvernance et les procédures de prise de décisions intéressent les ressources terrestres. Il se peut que la CPS soit en mesure de travailler de concert avec la SOPAC, experte en matière de surveillance de la qualité de l'eau, mais les capacités de la SOPAC sont déjà sollicitées à l'extrême, comme il a été indiqué lors de la dernière réunion de son organe directeur, et pour assumer cette fonction écosystémique, il faudrait mobiliser de nouvelles ressources régionales.

Soit dit en passant, au moins une lacune qui existait depuis longtemps a déjà été comblée (outre le nouveau service régional de soutien à l'aquaculture) au cours de la période de référence en cours : l'acquisition de capacités régionales d'enquêtes et d'analyses sociologiques concernant le secteur de la pêche. Une expertise économique doterait le Programme du « troisième pilier » du développement durable.

---

[5] Par exemple, lorsqu'un bateau étranger se présente dans un port et demande une licence pour explorer une nouvelle pêcherie côtière, en l'absence de directives locales, ou lorsqu'une communauté signale une diminution soudaine et inexpliquée de l'abondance d'une espèce que les autorités nationales n'ont pas l'habitude d'évaluer.

Sixième partie : Finances

Le Programme Pêche côtière est financé par plusieurs sources : le budget ordinaire de la CPS, des fonds alloués aux sections et départements, et des fonds alloués à des projets. Les montants figurent sur le tableau 6.

Tableau 6 : Sources de financement du Programme Pêche côtière pendant la période de référence

Ressources (recettes) en UCOM	2003	2004	2005	Total
Budget ordinaire et fonds alloués aux sections et départements	152 800	139 940	148 900	441 640
Budget ordinaire de la CPS	800 000	765 000	720 000	2 285 000
Fonds alloués par l'Australie	250 000	340 000	315 400	905 400
Fonds alloués par la Nouvelle-Zélande	461 400	500 000	495 000	1 456 400
Fonds alloués par la France				
Sous-total	**1 664 200**	**1 744 940**	**1 679 300**	**5 088 440**
Fonds alloués à des projets				
ACIAR		8 280		8 280
Fondation du Commonwealth	57 500	52 040		109 540
Union européenne	974 800	1 827 010	1 615 920	4 417 730
FAO		14 010		14 010
Fondation MacArthur	183 300	199 870	85 000	468 170
Nouvelle-Calédonie		50 000		50 000
NZAID	110 200			110 200
Taiwan	68 400		61 660	130 060
Autres	51 100	149 090	75 000	275 190
Sous-total	**1 445 300**	**2 300 300**	**1 837 580**	**5 583 180**
Total	**3 109 500**	**4 045 240**	**3 516 880**	**10 671 620**

Source: Budgets rectificatifs 2003 et 2004, Budget 2005.

Les recettes provenant du budget ordinaire et des fonds alloués à des sections et départements, chaque année de la période de référence, ont été relativement stables. En revanche, les fonds alloués au titre de projets ont considérablement fluctué, non pas tant pour ce qui est du montant total que de la source de financement. Ce sont surtout les fonds alloués à des projets par l'Union européenne qui ont augmenté, avec le lancement de deux nouveaux projets en 2004 et 2005. Le Programme Pêche côtière a été handicapé par l'augmentation des frais de déplacement, surtout au cours de la dernière année de la période de référence. Il a fait face à la situation en mobilisant des fonds spéciaux affectés à des projets (dont la disponibilité est souvent imprévisible) et en utilisant le fonds de la Division affecté à des projets divers.